



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt six

Présents : 26

Le 12 février

Votants : 28

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 3

Convocation du Conseil
Municipal en date du
30 janvier 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Nadine ABAZIOU qui a donné pouvoir à Sonia TORRES, Yvan MORRY qui a donné pouvoir à Jean-Luc MICHEL, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h40) qui a donné pouvoir à Philippe RIVIERE.

Absent : BOURGET Frédéric.

Secrétaire de séance : Arnaud BILLON.

N° D_2026-02-12-08

Objet : CORRECTION SUR EXERCICES ANTERIEURS DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS.

Vu l'article L.2321-2-27 du code général des collectivités territoriales qui dispose que pour toutes les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, les dotations aux amortissements des immobilisations constituent une dépense obligatoire,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Un travail a été engagé par le Service Financier de la Ville de Landivisiau en collaboration avec le Service de Gestion Comptable (SGC) de Morlaix sur l'état de l'actif.

Il a été constaté des anomalies sur plusieurs comptes d'amortissements qu'il convient de corriger, dans le cadre de la nécessaire fiabilisation des actifs et de l'amélioration de la qualité comptable de la Ville.

Afin de rectifier les amortissements comptabilisés dans Hélios (comptabilité du SGC de Morlaix), il convient de procéder aux opérations d'ordre non-budgétaires suivantes :

Compte	Libellé	Débit	Compte	Libellé	Crédit
28033	Frais d'insertion	1 663,33 €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	182 115,40 €
28128	Autres agencements et aménagements	357,00 €			
28152	Installations de voirie	1 306,00 €			
281538	Autres réseaux	134 695,00 €			
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	4 086,00 €			
28158	Autres installations, matériel et outil	3 005,37 €			
281828	Autres matériels de transport	21 099,60 €			
281838	Autre matériel informatique	5 872,25 €			
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	802,55 €			
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 013,70 €			
28188	Autres	4 214,60 €			
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	156 307,00 €	281351	Bâtiments publics	2 896,00 €
			28151	Réseaux de voirie	10 430,00 €
			281533	Réseaux câblés	27 976,00 €
			281534	Réseaux d'électrification	97 023,00 €
			2815731	Matériel roulant	17 982,00 €

Soit une **régularisation totale des amortissements de 25 808,40 €** par le crédit du compte 1068.

Pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire sur le compte 1068, que ces opérations sont neutres budgétairement pour la Ville et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement.

La Ville entend disposer d'un état d'inventaire concordant avec celui du Comptable Public de Morlaix avant le passage au Compte Financier Unique en 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la régularisation des amortissements pour un montant de 25 808,40 €,
- Autorise le Comptable Public à les régulariser par les opérations d'ordre non budgétaire détaillées dans le tableau ci-dessus pour la somme de 25 808,40 €,
- Autorise Madame le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Landivisiau, le 12 février 2026

Le Maire,

Laurence CLAISSE

